

SÉNAT



SENATE

CANADA

DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION



42^e LÉGISLATURE



VOLUME 150



NUMÉRO 90

LA CRISE DU BOIS D'ŒUVRE

INTERPELLATION—SUITE DU DÉBAT

Discours de

l'honorable Diane Bellemare

Le mardi 31 janvier 2017

LE SÉNAT

Le mardi 31 janvier 2017

LA CRISE DU BOIS D'ŒUVRE

INTERPELLATION—SUITE DU DÉBAT

L'honorable Diane Bellemare (coordonnatrice législative du gouvernement au Sénat) : Chers collègues, je veux aujourd'hui vous parler de l'industrie forestière canadienne, et je remercie le sénateur Maltais d'avoir proposé cette interpellation. Je suis très inquiète, tout comme lui, pour les milliers de Québécois et de Canadiens dont la sécurité économique est menacée par les mesures qui nuisent à l'industrie du bois d'œuvre.

Avant d'aborder plus précisément l'objet de mon discours, je voudrais d'abord mettre en perspective l'importance de l'industrie forestière pour l'économie canadienne. Comme vous le savez peut-être, les forêts canadiennes occupent une superficie équivalant à deux fois la superficie du Québec et à environ 10 p. 100 du couvert forestier de la planète, selon Statistique Canada. L'exploitation de cette ressource naturelle compte pour 1,25 p. 100 du PIB canadien. Plus de 200 collectivités canadiennes dépendent des ressources forestières, et le salaire moyen que génère cette industrie est de 1 000,82 \$ par semaine, selon l'Association des produits forestiers du Canada. Cette industrie exporte la grande partie de sa production, et ses exportations sont composées de trois grands secteurs : les pâtes pour 24,6 p. 100, le papier pour 30,6 p. 100 et le bois d'œuvre pour 44,7 p. 100. L'industrie forestière génère un excédent commercial de 19 milliards de dollars.

Le secteur forestier dans son ensemble a toujours contribué de manière importante à la création d'emplois au Canada. Du sommet de près de 380 000 emplois atteint dans les années 1970, le nombre d'emplois a diminué au cours des dernières années pour se stabiliser à environ 235 000 emplois; en 2016, on parle de 238 000 emplois. Si l'on tient compte des emplois indirects, on parle au Canada de 600 000 emplois situés principalement en région rurale. Dans le cadre de son défi Vision2020, l'Association des produits forestiers du Canada prévoit avoir besoin d'au moins 60 000 nouveaux travailleurs et travailleuses pour pourvoir les postes qui deviendront vacants en raison des départs à la retraite dans le cadre de 40 000 emplois et pour 20 000 nouveaux postes qui seront créés dans les années à venir.

L'emploi dans le secteur du bois d'œuvre a subi une évolution générale semblable à celle du secteur forestier. De 2004 à 2009, l'emploi dans l'industrie du bois d'œuvre au Canada est passé de 50 000 à 26 300 emplois. Au sein de cette industrie, c'est la Colombie-Britannique qui compte le plus d'employés, soit 40,8 p. 100, par rapport au Québec qui compte 30 p. 100 d'employés et qui se trouve en deuxième position, suivi de l'Ontario et de l'Alberta.

Le sous-secteur du bois d'œuvre est celui dont on parle le plus à l'heure actuelle en raison de l'arrivée à terme des ententes commerciales entre les États-Unis et le Canada le 12 octobre 2016. C'est un secteur très cyclique qui est lié au secteur de la construction au Canada et aux États-Unis. Comme vous le savez, après la crise de 2008, la construction de nouveaux logements était à son plus bas aux États-Unis. Cela a fait mal à l'industrie du bois d'œuvre, et les producteurs américains ont mené une guerre commerciale contre les producteurs canadiens. À l'époque, le gouvernement canadien a réussi à signer une entente avec les États-Unis qui a permis de stabiliser l'accès au marché américain pour les entreprises forestières

canadiennes. Toutefois, cette entente a pris fin et il ne sera pas facile de la renégocier en cette ère de l'administration Trump. Dans le contexte de l'élection du nouveau président Trump, tout porte à croire que le lobby américain du bois d'œuvre aura gain de cause auprès des autorités fédérales américaines.

Comme vous le savez, l'industrie du bois d'œuvre américaine suffit presque à répondre à la demande du marché intérieur. Cela étant dit, le Canada peut-il améliorer sa stratégie économique et, surtout, sa stratégie d'emploi dans le secteur de l'industrie forestière? Certes, je ne suis pas une experte du secteur forestier, mais je peux vous parler de stratégies d'emplois productives et adéquates. C'est un domaine dans lequel j'ai beaucoup travaillé par le passé, comme universitaire, bien sûr, mais aussi sur le terrain, comme praticienne au sein du gouvernement du Québec et avec les milieux patronaux et syndicaux. Je n'ai pas l'intention de jouer la gourou de l'emploi, n'avez crainte. Je tiens simplement à illustrer, dans ce qui suit, ce que nous pouvons faire comme société pour nous affranchir, d'une part, du protectionnisme américain en matière de produits forestiers, et pour nous en prémunir, d'autre part.

Pour illustrer mon propos, je vous présenterai brièvement la stratégie finlandaise en matière d'exploitation forestière. La Finlande est un pays pour lequel la forêt a toujours été une ressource naturelle et dont l'exploitation forestière a soutenu l'économie. L'industrie forestière y représente une proportion non négligeable de 5 p. 100 du PIB. Cette industrie engendre un important excédent commercial pour la Finlande, et c'est un secteur qui crée beaucoup d'emplois.

L'industrie forestière finlandaise a dû, elle aussi, s'adapter aux conditions mondiales. Toutefois, la stratégie de la Finlande semble différente de celle qui a été adoptée au Canada. L'Europe représente le marché traditionnel de la Finlande en matière de produits forestiers, notamment avec la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie, mais la demande pour les produits traditionnels comme les pâtes, le papier et le bois d'œuvre a diminué avec le temps.

Conséquemment, la Finlande a diversifié ses marchés, notamment vers l'Asie. Elle s'est assurée d'avoir une demande intérieure forte en bâtissant notamment des immeubles en bois de manière innovatrice. Elle s'est attardée à développer de la machinerie et de l'équipement qu'elle exporte. Certaines entreprises québécoises ont même fait l'acquisition de machinerie finlandaise. Les entreprises finlandaises ont ensuite exporté leur savoir-faire en Asie pour la production de matières ligneuses à partir d'arbustes asiatiques.

La Finlande a diversifié aussi sa production. L'investissement en recherche et développement est important, et la Finlande produit désormais de l'énergie non polluante et renouvelable à partir des ressources forestières. Aujourd'hui, la forêt finlandaise est aussi exploitée à des fins récréotouristiques et environnementales. Tout cela a été rendu possible grâce à des efforts collectifs qui ont mis à contribution l'industrie, mais aussi les institutions d'enseignement et de recherche, ainsi que les collectivités locales.

L'expérience finlandaise est raisonnable et nous pouvons certainement nous en inspirer. D'ailleurs, l'Association des produits forestiers du Canada abonde en ce sens. Elle invite ses membres à diversifier leurs marchés et leurs produits. On peut lire ce qui suit dans un communiqué qu'elle a diffusé récemment, et je cite :

Nous travaillerons avec le gouvernement pour défendre notre industrie, mais la situation nous rappelle l'importance de l'innovation pour l'avenir du secteur canadien des produits forestiers et la nécessité de diversifier nos marchés d'exportation et nos produits.

L'association se félicite aussi de constater qu'on utilise de plus en plus de bois pour produire de l'énergie. Bref, la stratégie proposée par l'Association des produits forestiers du Canada n'est pas très différente de celle de la Finlande.

Toutefois, les résultats d'un tel virage stratégique peuvent se faire attendre au Canada. En effet, cela pourrait prendre encore plus de temps qu'il n'en a pris à la Finlande. Pourquoi? Il y a une différence fondamentale entre la Finlande et le Canada. Le Canada est un vaste pays. C'est aussi une confédération où les pouvoirs sont partagés. L'exploitation des forêts au Canada est de compétence provinciale. Il y a aussi une multitude d'acteurs qu'il est difficile de mettre à contribution au Canada. En d'autres mots, une telle stratégie implique une action collective majeure. Elle ne peut être réalisée uniquement par des décisions individuelles d'entreprises.

L'Association des produits forestiers du Canada et ses homologues provinciaux auront beau répéter le même message à leurs membres, un virage stratégique ne sera possible que s'il est appuyé par une action publique cohérente. Elle doit être soutenue par des politiques et des stratégies de natures politique, publique et collective. Elle ne peut être l'œuvre d'un seul ordre de gouvernement ni l'œuvre unique des entreprises.

Il existe déjà des lieux de concertation au Canada pour discuter des enjeux liés à la forêt. Par exemple, le Conseil canadien des ministres des Forêts réunit, depuis 1985, tous les ministres concernés aux niveaux fédéral, provincial et territorial. Il est précisé sur le site web du conseil que son rôle principal est d'offrir ce qui suit :

Un forum pour discuter et échanger sur les dossiers forestiers d'intérêt commun ou d'un point de vue intergouvernemental ou international.

Un moyen de collaborer à l'examen des dossiers forestiers qui préoccupent les Canadiens et la collectivité internationale.

Toutefois, le conseil s'intéresse moins à l'enjeu de l'emploi et du développement économique lié à l'utilisation de la forêt qu'à celui de la bioéconomie. Pour ceux qui sont moins familiers, comme moi, avec les enjeux de la bioéconomie, il s'agit d'un secteur qui se préoccupe d'offrir des biens et des services issus de ressources renouvelables, de façon durable, en limitant les impacts sur l'environnement de manière à relever les défis posés par le climat. C'est pourquoi le conseil s'intéresse avant tout à ceci :

[...] contribuer de manière concrète à l'avancement de l'innovation dans le secteur forestier au Canada dans le but d'appuyer l'atténuation des effets des changements climatiques, la durabilité de l'environnement, la compétitivité économique à long terme et les emplois écologiques.

Son objectif en matière de résultats se résume en des indicateurs d'activités, comme des colloques, très éloignés de la population et qui ne mesurent pas en termes concrets les emplois créés, l'investissement en faveur de l'innovation ou la valeur ajoutée.

Je ne connais pas suffisamment le secteur de la forêt, malheureusement, pour critiquer les travaux du conseil, et là n'est pas mon intention. Une action collective des gouvernements, suscitée dans le cadre d'une stratégie de l'emploi productive et

convenable, pourrait englober des actions collectives, provinciales et locales pour penser et repenser une stratégie en matière d'exploitation de la forêt qui soit également écologique. Comme on le sait, la création d'emplois n'est pas nécessairement contradictoire avec la poursuite d'une économie durable. La lorgnette de l'emploi nous permettrait d'adapter des actions à court, moyen et long terme qui assureraient aussi la rentabilité de l'exploitation forestière, tout en créant de la richesse pour nous permettre d'être écologiques.

À court terme, nous devons sécuriser nos exportations vers les États-Unis. Toutefois, le Canada n'a pas le contrôle des décisions que prendront les Américains, surtout dans le cadre de la période protectionniste qui s'annonce. Il faut donc tenter d'ouvrir les marchés ailleurs.

De plus, il faut aussi indemniser les employés qui perdent leur emploi. L'assurance-emploi est utile pour assurer un revenu aux chômeurs. Cependant, nous devons en faire plus avec le programme d'assurance-emploi. Il faudrait utiliser ces moyens financiers pour développer aussi les compétences des employés de ce secteur afin de les préparer aux emplois de l'avenir. La concertation locale et régionale dans le but de cerner les compétences à développer s'avère nécessaire.

Il faut également diversifier la production et innover. Selon l'Association des produits forestiers du Canada, l'industrie forestière investit 0,35 p. 100 de ses revenus en recherche et développement. Il s'agit sans doute de sommes importantes, mais il faut faire plus. Il faudrait transformer davantage le bois d'œuvre afin d'augmenter la valeur ajoutée qui est créée en territoire canadien. Certaines entreprises de la Colombie-Britannique, comme nous l'avons vu à la télévision récemment, se sont lancées dans ce genre d'initiatives, qui devraient être plus répandues. Par exemple, pour le Québec, cela voudrait dire construire davantage de maisons usinées exportables en cas de sinistres ou pour d'autres besoins dans les pays qui souffrent des conséquences du climat ou de la guerre.

Il faut établir des partenariats avec les institutions d'enseignement et de recherche, avec des universités, des départements d'architecture et d'ingénierie, et adopter la lorgnette de la main-d'œuvre. C'est à travers la formation et les institutions de recherche et d'éducation que nous serons en mesure d'innover pour l'utilisation future des produits de la forêt. Je maintiens humblement que, à travers le prisme de l'emploi, on trouvera au Canada l'énergie nécessaire pour stimuler davantage l'action collective qu'il faut mettre en œuvre pour élaborer une stratégie de développement durable pour la forêt. C'est ce que j'appelle aussi une stratégie de plein-emploi.

Une concertation du secteur forestier incluant les forces politiques pour le développement d'emplois durables permettra de mobiliser les acteurs du secteur, y compris la main-d'œuvre et les entreprises. Cette concertation assurera également une cohérence entre les politiques et les actions menées par les acteurs. Elle permettra aussi d'établir des objectifs qui favorisent l'atteinte de résultats concrets pour chacun des joueurs.

Honorables sénateurs, je termine mon discours en soulignant que le véritable défi de l'adaptation du secteur forestier canadien aux nouvelles réalités économiques est celui d'entreprendre une action collective appropriée. L'objectif de l'emploi productif et convenable m'apparaît être la bougie d'allumage qui pourrait motiver cette action collective. C'est ce qu'une stratégie de plein-emploi peut mettre en œuvre.